Centre d'Information de l'Éducation Nationale

INFOLETTRE DE L'ORIENTATION

n° 48

Septembre 2025

Actualités

Nouveauté rentrée 2025 : la classe de 3e « prépa-métiers » a ouvert au collège Charles-III !

Cette classe s'adresse aux élèves volontaires, désireux de découvrir diverses options d'orientation pour leur futur parcours scolaire. L'objectif des enseignements est de garantir l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, tout en offrant aux élèves une information complète et variée sur les métiers et les formations. Ce programme favorise également la personnalisation des parcours, en permettant aux élèves de se confronter au monde du travail à travers des stages et des immersions.

- Accès à la classe de 3e « prépa-métiers » : la demande d'admission doit être effectuée en fin de classe de quatrième auprès du chef d'établissement d'origine lors des vœux formulés pour le conseil de classe.
- Objectifs de la classe de 3e « prépa-métiers » : aider les élèves à construire progressivement leur projet d'orientation, en les exposant à une diversité de métiers et de formations, sans se limiter à la seule voie professionnelle. Il leur permet de mieux comprendre les opportunités qui s'offrent à eux.

Plus d'informations sur cien.gouv.mc/mission-information/le-systeme-educatif

Pass'Sport Culture 2025-2026

Vous avez entre 11 et 25 ans et êtes monégasque, résident ou scolarisé à Monaco ? Pour profiter des activités dès les vacances de la Toussaint, vous pouvez dès à présent adhérer au Pass'Sport Culture pour l'année 2025-2026 :

- en téléchargeant le dossier d'inscription : monservicepublic.gouv.mc/thematiques/education/vie-extra-scolaire/adolescents/s-inscrire-au-pass-sport-culture
- via le téléservice dédié (si vous disposez déjà d'un espace personnel) : loisirsdenjs.gouv.mc

Attention : pour toute première inscription, le dépôt du dossier papier dans les locaux du CIEN est obligatoire.

Pour toute question : passsportculture@gouv.mc / (+377) 98 98 87 63

> *Le monde ne m'attend pas, mais j'y vais quand même.*
>
> **Benjamin Vautier, dit Ben**

Prochains salons

Salons Studyrama des Études Supérieures et des Grandes Écoles
au Palais des Expositions de Nice, le 4 octobre 2025
studyrama.com/salons/salon-studyrama-grandes-ecoles
studyrama.com/salons/salon-studyrama-des-etudes-superieures

Salon de l'Étudiant
au Palais des Expositions de Nice, le samedi 22 novembre 2025
salon-de-l-etudiant-nice.salon.letudiant.fr

Pavillon Bosio – ESAP
(École Supérieure d'Arts Plastiques)

Ateliers publics pour élèves, étudiants et adultes.

Les préinscriptions sont ouvertes jusqu'au 12 septembre, à 18h.

Les cours débuteront le 6 octobre 2025.

Le programme complet ainsi que les fiches d'inscription sont disponibles en ligne sur le site de l'école : pavillonbosio.com/ecole/ateliers/ateliers-publics-et-stages-pratiques-amateurs

Centre d'Information de l'Éducation Nationale
18, avenue des Castelans
MC 98000 MONACO
Tél. : (+377) 98 98 87 63
cien@gouv.mc - cien.gouv.mc

Gouvernement Princier
PRINCIPAUTÉ DE MONACO

🔍 COMPRENDRE LA RECONNAISSANCE DES DIPLÔMES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Diplôme national, diplôme d'État, diplôme visé, grade, titre, certificat, label… comment s'y retrouver dans les nombreuses dénominations utilisées dans l'enseignement supérieur ? Quelle est leur reconnaissance réelle ? Voici un guide pour y voir plus clair.

Les diplômes nationaux : une garantie de l'État

CAP, baccalauréat, BTS, licence, diplôme d'État… les diplômes nationaux sanctionnent la réussite à un examen officiel organisé par l'État qui en garantit la qualité et la reconnaissance. Ils offrent aux étudiants et aux employeurs l'assurance d'une qualification validée par les autorités publiques. Ils se préparent dans des établissements publics ou privés.

Les diplômes d'État (DE) : pour exercer des professions réglementées

Ce sont des diplômes délivrés par l'État français pour l'exercice de professions réglementées, souvent dans les domaines de la santé, du social ou de l'architecture. Ils sont indispensables pour exercer certains métiers comme :

- Infirmier, ergothérapeute, sage-femme…
- Docteur en médecine ou en pharmacie…
- Architecte, assistant de service social, éducateur spécialisé…

Délivrés par l'État français, ces diplômes bénéficient souvent d'une reconnaissance européenne.

Les diplômes visés : une reconnaissance pour les établissements privés

Le visa du ministère de l'Enseignement supérieur est une reconnaissance accordée à certains diplômes délivrés par des établissements privés, notamment des écoles de commerce, mais aussi quelques écoles d'art, de journalisme ou d'audiovisuel.

🔍 Le visa est accordé pour une durée de 1 à 6 ans, renouvelable. Il est délivré pour une formation précise, dont il atteste la qualité, et non pour l'ensemble des formations d'un établissement.

Les diplômes visés des écoles de commerce sont consultables sur la base de données de la Commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion (CEFDG).

Le titre d'ingénieur : une appellation protégée

Le titre d'ingénieur est strictement encadré et protégé. Seules les écoles accréditées par la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI) – publiques ou privées – peuvent le délivrer. Ce titre confère le grade de master et donne accès aux études de doctorat.

Les grades : des indicateurs de niveau officiels

Au nombre de trois – licence, master, doctorat – les grades sont des indicateurs de niveau officiel reconnus par les employeurs et les établissements d'enseignement supérieur. Ils sont reconnus dans tous les pays de l'Union européenne et facilitent la mobilité étudiante et professionnelle. En France, ils sont automatiquement associés aux diplômes nationaux délivrés par les universités.

Centre d'Information de l'Éducation Nationale
18, avenue des Castelans
MC 98000 MONACO
Tél. : (+377) 98 98 87 63
cien@gouv.mc - cien.gouv.mc

Gouvernement Princier
PRINCIPAUTÉ DE MONACO

À la suite d'une évaluation du ministère de l'Enseignement supérieur, d'autres diplômes d'écoles peuvent également conférer le grade de licence ou de master : diplômes d'État, diplômes d'ingénieurs, diplômes d'IEP (Instituts d'Études Politiques), diplômes des écoles nationales supérieures d'art, certains diplômes d'écoles de commerce...

Les titres RNCP : une reconnaissance professionnelle, mais pas académique

Les titres inscrits au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) sont des certifications qui valident des compétences professionnelles : des compétences et des connaissances à faire valoir auprès de futurs employeurs. La certification est accordée pour une durée de 1 à 5 ans, consultable sur le site France Compétences.

⚠️ Attention : l'enregistrement au RNCP garantit le niveau de la qualification professionnelle mais pas son niveau académique. L'inscription au RNCP ne permet donc pas toujours la poursuite d'études ni la reconnaissance à l'étranger.

Les certificats d'écoles : des formations sans reconnaissance officielle

Certains établissements privés délivrent des certificats d'écoles, qui n'ont aucune reconnaissance officielle (ni visa, ni enregistrement au RNCP). Ces formations ne sont soumises à aucun contrôle de l'État et n'ont pas le droit d'utiliser les appellations officielles (BUT, licence, master, diplôme d'ingénieur...).

⚠️ Attention : certains diplômes dits "européens" ou "internationaux", comme "bachelor européen", ne sont souvent que des certificats d'école sans reconnaissance publique ni valeur légale.

Les labels et accréditations : des gages de qualité

Délivrés par des organisations privées, les labels et accréditations n'ont pas de valeur officielle mais assurent de la qualité des programmes des formations, du corps professoral et de l'encadrement des étudiants. Ils donnent également une visibilité des formations à l'international. Pour les écoles de commerce, les accréditations les plus prestigieuses sont :

- AACSB (Association to Advance Collegiate Schools of Business) – standard américain d'excellence
- EQUIS (European Quality Improvement System) – pour la qualité de la dimension internationale
- AMBA (Association of Masters of Business Administration) – spécifique aux MBA
- EPAS (EFMD Programme Accreditation System) – une accréditation européenne

Les diplômes étrangers : vérifier la reconnaissance avant de partir

Pour ceux qui se lancent dans des études à l'étranger, il est nécessaire de vérifier au préalable que le diplôme souhaité est reconnu dans leur pays d'origine et qu'ils puissent exercer le métier convoité à leur retour. Il est donc important de se renseigner en amont sur les accords de reconnaissance entre les différents pays. Pour cela, il est conseillé de contacter le centre ENIC-NARIC du pays d'origine pour se renseigner sur la valeur du diplôme étranger.

Au retour, il est nécessaire demander une attestation de comparabilité du diplôme étranger au centre ENIC-NARIC. À Monaco, il s'agit du centre d'information de l'éducation nationale (CIEN).

Pour en savoir plus : monservicepublic.gouv.mc/thematiques/education/enseignement/enseignement-superieur/centre-enic-monaco

Centre d'Information de l'Éducation Nationale
18, avenue des Castelans
MC 98000 MONACO
Tél. : (+377) 98 98 87 63
cien@gouv.mc - cien.gouv.mc